

RÉGLEMENTATION DES COMPÉTITIONS SPORTIVES



FOOTBALL

RAPPEL

Le football masculin, des moins de 20 ans, a figuré lors de toutes les huit éditions des Jeux de la Francophonie.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) a toujours collaboré avec la Fédération internationale de football (FIFA) à travers l'organisation du tournoi de football des Jeux de la Francophonie.

Le CIJF a développé avec la FIFA, à chaque édition, une collaboration qui permet d'organiser cette importante compétition, sous la responsabilité technique d'un Délégué désigné par la FIFA.

Cette compétition a toujours été organisée selon la réglementation de la FIFA.

RÉGLEMENTATION ET PRINCIPES DE SÉLECTION POUR L'ÉDITION RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/ KINSHASA 2022

Réglementation

Le tournoi de football masculin, des moins de 20 ans, des IX^{es} Jeux de la Francophonie est organisé selon la réglementation de la FIFA. Toutefois, en concertation avec la FIFA, le CIJF adoptera certaines dispositions en tenant compte de l'esprit des Règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité technique du Délégué technique désigné par la FIFA.

Le CIJF, en collaboration avec la FIFA, procède à la sélection des États ou gouvernements qualifiés pour participer au tournoi des IX^{es} Jeux.

Format et qualifications

Le tournoi de football opposera 16 équipes nationales de 20 joueurs, réparties en quatre poules de quatre équipes. Cette formule permet à chaque équipe de disputer au moins 3 rencontres lors du premier tour avec, au total, 28 matchs joués. La compétition se déroulera sur une période de 10 jours.

En concertation avec le Délégué technique désigné par la FIFA, le CIJF établit, en fonction des inscriptions reçues, sur la base de critères géographiques et en tenant compte du dernier classement FIFA à disposition, la liste des États ou gouvernements sélectionnés pour participer au tournoi de football de la 9^e édition.

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

Les 16 équipes qui seront retenues auront été engagées par leur État ou gouvernement et identifiées selon la répartition géographique suivante :

Amériques-Caraïbes	2
Asie-Océanie	2
Océan Indien	1
Europe	6
Afrique	5

Les modalités de qualification retenues sont les suivantes :

Qualifications automatiques

État ou gouvernement organisateur : République Démocratique du Congo/Kinshasa

Équipe tenante du titre : Maroc

Qualifications complémentaires

Les modalités d'attribution des places restant à pourvoir seront déterminées en fonction du nombre d'équipes pré-inscrites en tenant compte de critères déjà établis :

- classement FIFA ;
- résultats des championnats du monde ou continentaux des jeunes catégories (concernant les joueurs nés le 1^{er} janvier 2002 et après).

Affectation des arbitres

Chaque État ou gouvernement participant doit inclure dans sa délégation un arbitre de grade international certifié par la FIFA.

Le déplacement international est au frais de son État ou gouvernement tandis que sa prise en charge complète durant la période des Jeux (hébergement, transport national et indemnités) sera à la charge de l'État ou gouvernement hôte organisateur (CNJF).

Son nom sera transmis en même temps que ceux des athlètes participants au moment des inscriptions nominatives.

Engagement de participation en football et basket-ball

Sauf cas de force majeure, tout État ou gouvernement ayant engagé une équipe en football et/ou en basket-ball après avoir été qualifié s'engage à régler au CIJF la somme de 1000 euros par virement bancaire. Clôture le : 1^{er} novembre 2021, soit avant la tenue du tirage au sort; cette somme sera ensuite déduite des cotisations proportionnelles au moment de leur règlement.